

Règlement d'organisation d'une course cycliste

Cette épreuve inscrite au calendrier de l'UFOLEP se déroulera :

- lieu
- date
- heure et lieu de départ
- heure et lieu d'arrivée

Catégories concernées :

-
-

- Cette épreuve ne sera ouverte qu'aux licenciés UFOLEP, munis de leur carte de catégorie.

Circuit :

- tours de circuit seront effectués soit une distance de Km. Le départ sera donné à (heure et endroit).
- l'arrivée sera canalisée par des barrières.
- la protection du circuit sera assurée par l'équipe de signaleurs du club organisateur.
- le fait de signer la feuille de départ, les concurrents s'engagent à effectuer le parcours dans le respect du règlement de l'UFOLEP et d'appliquer les consignes éventuelles données au départ par le collège des commissaires de la Fédération.

Service médical :

- la couverture de l'épreuve est assurée par une ambulance sur place.
- les pompiers de seront contactés en cas d'urgence. (un plan du circuit leur sera remis)

Assurance et responsabilité :

- les coureurs bénéficient d'une assurance individuelle avec leur licence.
- Tous les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de (nom de l'assureur et adresse). Cette police délivrée par le comité départemental UFOLEP, sera adressé un mois avant la date de l'épreuve à la préfecture.
- Le port du casque est obligatoire.

Récompenses :

- Des trophées, bouquets, ... seront remis aux vainqueurs à l'issue de l'épreuve. Aucune prime en espèce ne sera attribuée et le montant total des récompenses de dépassera pas 3 000 €.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement si les circonstances les y obligent.

Nom, prénom et adresse du responsable de la course – téléphone

Nom, prénom et adresse du club organisateur – téléphone